

N°D2017-04.012
 République Française
 Département de l'Ain

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---------------|----|
| Membres : | |
| En exercice : | 20 |
| Présents : | 14 |
| Absents : | 1 |
| Votants : | 19 |
| Pour : | 19 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

L'an deux mil dix-sept et le 14 avril à vingt heures.

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. **BERGER Charles, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2017.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, MM. ANGELIER Fabrice, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, VUILLEROD René.

Excusés : M. BERNEL Denis donne pouvoir à M. VUILLEROD René.

M. THEVENON Cyril donne pouvoir à M. ANGELIER Fabrice.

M. SPELLANI Clément donne pouvoir à Mme. BRODSKIS Anne.

M. CODEX Joël donne pouvoir à Mme. PEYSSON Christie.

Mme. RAPAUT Christine donne pouvoir à M. RIERA Michel Charles.

Absents : Mme NARDINI Christèle.

Monsieur RIERA Michel Charles a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : Délibération portant adoption du BP 2017 – Budget Principal et Budget Annexe Eau/Assainissement

Monsieur le Maire,

Invite le Conseil Municipal à adopter le Budget Primitif 2017 de la commune, qui se compose du Budget Principal et du Budget Annexe de l'EAU et ASSAINISSEMENT.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre en Dépenses et en Recettes tant en Fonctionnement qu'en Investissement.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L-2312-2 et suivants,

Après avoir entendu le rapport de Mr le Maire,

Après en avoir délibéré :

➤ Sur le Budget Principal

à l'unanimité Pour,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2017 du Budget Principal de la commune, par chapitre en Section d'Investissement et en Section de Fonctionnement ;

N°D2017-04.01
République Française
Département de l'Ain

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

➤ Sur le Budget annexe de l'eau et assainissement

A l'unanimité Pour,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe de l'eau et assainissement de la commune, par chapitre en Section d'Investissement et en Section d'Exploitation.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Charles BERGER.



N°D2017-04.07
 République Française
 Département de l'Ain

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---------------|----|
| Membres : | |
| En exercice : | 20 |
| Présents : | 14 |
| Absents : | 1 |
| Votants : | 19 |
| Pour : | 19 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

L'an deux mil dix-sept et le 14 avril à vingt heures.

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. **BERGER Charles, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2017.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, MM. ANGELIER Fabrice, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, VUILLEROD René.

Excusés : M. BERNEL Denis donne pouvoir à M. VUILLEROD René.

M. THEVENON Cyril donne pouvoir à M. ANGELIER Fabrice.

M. SPELLANI Clément donne pouvoir à Mme. BRODSKIS Anne.

M. CODEX Joël donne pouvoir à Mme. PEYSSON Christie.

Mme. RAPAUT Christine donne pouvoir à M. RIERA Michel Charles.

Absents : Mme NARDINI Christèle.

Monsieur RIERA Michel Charles a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : Subventions communales 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal** :

- **DECIDE** d'attribuer au titre de l'année 2017 certaines subventions au profit des Associations locales et départementales suivantes :

C/6574 (B.P. 2017)

| | |
|--|-------|
| DOCTEUR CLOWN | 100€ |
| Banque alimentaire | 100€ |
| ADAPEI DE L'AIN | 100€ |
| Fédération Nationale Cardiologie | 100€ |
| Association des Paralysés de France | 100€ |
| Prévention Routière | 100€ |
| Arc en Ciel (Seysssel) | 150€ |
| Centre Léon Bérard | 100€ |
| Chambre des métiers de l'Ain | 150€ |
| Les Restaurants du Coeur | 300€ |
| Sou des Ecoles d'Arboys en Bugey | 1200€ |
| Ligue Française contre le cancer | 150€ |
| Ass.Départ.Pupilles de l'Enseig.Public | 100€ |
| LADAPT – Domaine de Peyrieu | 100€ |
| APF Ass.Fam.Handicap.Physiques | 100€ |
| Croix Rouge Belley-Lhuis | 100€ |
| Sclérose en Plaques Massif Jurassien | 100€ |
| Assoc.Française contre les Myopathies | 100€ |
| ADMR | 50€ |
| Sapeurs-pompiers de BELLEY | 150€ |

Le Maire soussigné,
 Certifie le caractère Exécutoire
 Du présent Acte :
 - Transmis au contrôle de légalité
 Le :
 - Publié, affiché ou notifié le :

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de BELLEY pour visa.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
 BERGER Charles

